

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue **LUNDI, le 10 janvier 2022**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **vingt-heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Jean-Yves Gosselin, maire suppléant
Jean-Guy St-Pierre

Mesdames
Chantal Blanchette
Sandra Proulx
Melyssa Talbot Blais
Isabelle Furlotte

Absence motivée : monsieur Frédéric Jean, Maire

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Gosselin, Maire suppléant

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1628-2021 du 29 décembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance en personne ou par audioconférence;

R-001-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir cette séance régulière du Conseil, Il est 20h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance régulière
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le lundi 6 décembre 2021
- 4 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue le mercredi 8 décembre 2021 à 18h30 pour l'adjudication du financement pour les travaux de réfection, chemin Saint-François Ouest
- 5 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale tenue mercredi le 8 décembre 2021 à 18h45 pour l'adoption du règlement 279-2021
- 6 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue mercredi le 15 décembre 2021 pour l'adoption du budget 2022 et du PTI
- 7 Adoption des comptes à payer
- 8 Administration
 - 8.1 Nomination des conseiller(ère)(s) sur différents comités ou organismes pour 2022
 - 8.2 Nomination d'un inspecteur en mauvaises herbes pour 2022
 - 8.3 Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 8.4 Adhésion ADMQ 2022
- 9 Loisirs
 - 9.1 Responsable des loisirs, vie communautaire et communications
- 10 Travaux Publics
- 11 Eau – aqueduc – égouts
- 12 Incendie – Sécurité publique et/ou civile
 - 12.1 Dépôt du rapport mensuel du service des incendies pour décembre 2021
 - 12.2 Renouvellement du mandat du directeur des incendies pour 2022
 - 12.3 Nomination d'un garde feu municipal pour 2022
- 13 Urbanisme
 - 13.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 280-2022 pour l'entretien du cours d'eau (Boulet Br Principale)
 - 13.2 Demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la CPTAQ lots 3 475 690 et 6 168 647
 - 13.3 Demande d'autorisation pour aliéner des lots agricoles à la CPTAQ lots 3 475 503 et 6 471 739
- 14 Dossiers et projets en cours
- 15 Correspondance
- 16 Varia
- 17 Période de questions
- 18 Levée de la séance régulière

R-002-2022

IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-003-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 6 décembre 2021 sans modification.

4 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 À 18H30

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-004-2022

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le mercredi 8 décembre 2021 à 18h30 sans modification.

5 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 À 18H45

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-005-2022

IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
APPUYÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le mercredi 8 décembre 2021 à 18h45 sans modification.

6 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 POUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PTI

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-006-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale tenue le mercredi 15 décembre 2021 pour l'adoption du budget et du PTI sans modification.

7 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

COMPTES PAYES DÉCEMBRE 2021 (SUITE)

Hydro-Québec,		
Usine de filtration	5739,75	
Caserne incendie	509,31	
Garage.....	501,99	
Poste surpresseur	153,25	
Enseigne 4-chemins.....	29,38	
Poste Ass. Morigeau	221,52	
Parc Olivier Tremblay	57,08	
Compteur d'eau St-Pierre	28,72	
Poste Ass. Village.....	1903,15	
Maison Paroisse.....	909,20	
Pavillon Bédard	79,84	
2, 5 ^e rue Est.....	60,70	
Climatisation Loisirs.....	43,42	
Éclairage public	817,04	
Loisirs	1211,31	12265,76
Bell Mobilité, Iphone Loisirs et Garage		172,61
Vidéotron,		
Bureau.....	287,34	
Garage.....	101,59	
Usine filtration.....	104,49	
Surpresseur St-Pierre	36,11	
Loisirs	170,51	
Bibliothèque.....	104,98	805,02
Energir		
Garage.....	299,43	
Maison Paroisse.....	704,08	
Loisirs	843,14	
Caserne	8,19	1854,84
VISA,		
Google	46,80	
Facebook.....	11,46	
Purolator	134,78	
Apple music.....	17,23	
Cafetière bureau.....	193,14	
PC-Canada, clavier (directeur)	111,50	
Poubelles murales bar	373,19	
Usine, kit de réparation.....	245,39	
Cafetière, bar	193,14	
Balance bar	471,96	
Achats articles et Cadeau Noël.....	632,27	2430,84
Ministre Revenu Québec, remise de décembre 2021		11556,80
Revenu Canada, remise de décembre 2021		4336,10
Retraite Québec, remise de décembre 2021		416,90
REMBOURSEMENT CELLULAIRES décembre 2021		
Jean-Eudes Gaudet	25,00	
Sylvain Lemieux.....	25,00	
Michaël Corriveau	25,00	
Réjean Pellerin.....	25,00	100,00
Claude Théberge, location terrain Loisirs (stationnement)		1400,00
La Chèvre & le Chou, panier cadeau personnalisé		1520,90
Les Concassés du Cap, conteneur Garage		530,49

Félix Bélanger Cloutier, Frais déplacement 303,7 km à 0,43 130,59 Remb. factures cadeaux Noël 28,56	159,15
Métal du Golfe, travaux coupe pour la récupération de l'ancien Pont	1805,11
Le Miel des Prairies, miel boîtes bénévoles	210,00
Boulangerie Le Joyeux Pétrin, pain boîtes bénévoles	300,00
Marché du Fermier Saint-François, viande boîtes bénévoles	432,00
Société Développement Économique Montmagny, chèque cadeau Bénévoles	100,00
Boulet Délices à l'érable, produits boîtes bénévoles	413,91
La miellée de la Rivière-du-Sud, miel boîtes bénévoles	240,00
Labo3D.ca, porte-clé boîtes bénévoles	551,88
9430-0506 Québec inc., ménage Loisirs	739,87
Sandra Proulx, frais déplacement 208km (cadeaux Noël enfants)	89,44
Mines Seleine, sel en vrac	10171,86
Philippe Gosselin & Ass., 5480,5 litres à 1,17 diesel	7349,08
Service de Réparation JP, hoses hydrauliques équipements	1974,09
Enair Contrôle, remplacer moteur et fusible unité toit Loisirs	1310,09
Paré Centre du Camion, pièces camion incendie + crédit	195,45
Pyro Sécur, recharge cylindre	607,07
L'Écho Saint-François, publication	896,81
FQM Assurances, modification de police	136,25
Signalisation Lévis, flèches aux leds	1373,95
Unibéton, 341,52 tm sable et sel 12% à 26,20\$	10287,78
MRC de Montmagny, collecte sélective tonnage oct-nov. 2021	4248,03
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL novembre 2021	2406,47
Raymond Chabot Grant Thornton, facture intérimaire préparation États financiers 2021	2529,45
Boulon Hydraulique CMT, clé à choc	225,87
V-T0, matériel sanitaire (Garage)	52,84
Philiias Blais & fils, location compresseur	114,98
Les Entreprises Gilbert Cloutier, défaire et ramasser vieux pont, Aménager digue brisée rue de l'Aqueduc	3761,98
Test Tech, réparation borne-fontaine rue de l'Étang	1957,39
MRC de Montmagny, Vidange d'urgence fosse septique 470,34 Travaux cours d'eau Boulet 2674,24	3144,58
Alphonse Lamonde inc., diverses réparations Maison Paroisse 1547,86 Loisirs 5656,52	7204,38
Air Liquide, oxygène (Garage)	677,68
Isabelle Collin, remb. factures parade Noël et 98km	413,10
Chantal Blanchette, remb. factures paniers Noël	295,74
Marché du Fermier Saint-François, 16 certificats paniers Noël	1200,00
Jonathan Gendron, remb. facture radar vitesse baseball	160,95
BuroPro Citation, contrat entretien photocopieur	326,30
Lucie Lachance, notaire, hon. prof. vente terrain 6 202 457	950,00
Agat Laboratoires, analyses eau potable et eaux usées	416,49
Aquatech, opération usine d'eau potable et ass. des eaux	9917,27
Tetra Tech QI, hon. prof. Montée Morigeau ...	1413,66
Mines Seleine, sel en vrac	2809,05
Unibéton, 140,14 tm à 26,20 sable et sel 12%	4221,52
Portes Servi-Pro, Réparation porte Garage municipal 461,10 Réparaiton porte Caserne incendie 339,53	800,63

Enair Contrôle, réparation unité du toit Loisirs	331,39
Philippe Gosselin & Ass, 1251,7 litres à 1,1591 diesel	1668,11
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Brandt, réparation pelle rétrocaveuse	7586,90
Pneus André Ouellet, recaper pneu Freightliner	301,86
Groupe Levage, chaînes, crochet, pince (Garage)	738,88
Canadian Tire, balai à neige, batteries	291,75
Bossé & Frère, Réparer joint PTO tracteur..... 1303,35 Pièces 70,17	1373,52
Boulon	309,68
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements	207,28
L'Arrêt Stop, Essence service incendie..... 40,02 Essence voirie 450,01	490,03
Dépanneur Servi-Express, fourniture Bar et Noël	321,27
Philiias Blais & Fils, 11,50 hres pelle Hitachi à 90\$..... 1035,00 7 hres rouleau compacteur à 75\$ 525,00 2 transports..... 160,00 2 hres camion à 94\$ 188,00 3 voyages pierre 710,00 1 voyage sable..... 125,00 6 hres main-d'œuvre à 60\$ 360,00 ½ mètre béton..... 210,00 (Refaire entrée (Gilbert Corriveau) et valve (Yves Boissonneault)	3809,15
Monyvill enr., 3,50 hres à 85\$ pelle entrée Casse croûte 297,50 1 camion à 92\$ 92,00 26 hre à 85\$ trottoir..... 2210,00 2664 m³ ramassage neige à 1\$ 2664,00 2 hres pelle à 85\$ fil électrique piscine..... 170,00 662,37 tm à 5,97 sable et sel 3954,35	10793,68
MS2Contrôle, Réparation usine d'eau potable..... 1258,19 Installation caméra Bar, ajuster caméra patinoire et Rebrancher grande salle..... 691,91	1950,10
Linde Canada, 4526 m³ à 0,3467 oxygène (usine)	1875,80
Publicité Plastique Blais, coroplast Centre Petite Enfance	1138,25
Avantis, matériel divers Pav. Bédard log. 522..... 1100,78 M. Paroisse..... 16,05 Usine d'eau potable..... 64,39 Loisirs 210,93 Premiers répondants..... 75,33 Tracteur (tapis)..... 31,56 Garage 415,83	1914,87
Energycycle, enfouissement décembre 2021	3138,82
Les Éditions Juridiques FD, mise à jour Code municipal	68,99
6TemTI, Télécommunication M. Paroisse et Loisirs..... 8805,19 Remise à neuf ordinateur 205,47 Wifi salle du conseil..... 300,37	9311,03
Emco, boîte de service, tige, tee	804,95
TOTAL :	172 537,52

COMPTES À PAYER JANVIER 2022

La Fabrique, loyer janvier 2022 Bibliothèque	350,00
Postes Canada, envoi journal l'Écho (extérieur)	67,81
Postes Canada, envoi circulaires et journal l'Écho	279,58
Info Page, IPA	117,68
Pagenet, téléavertisseurs	57,20
Coopérative d'Informatique municipale, soutien technique annuel	3874,66
Air Liquide, location cylindre (Garage)	380,29
Solutions Chimiques Industrielles, 150 k à 12,33 polymère (usine)	2126,46
Transbelimont, cotisation annuelle 2022	8691,00
Maheu & Maheu, consultation- souris	86,23
TOTAL :	16 030,91

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions;

R-007-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes à payer.

8 ADMINISTRATION

8.1 NOMINATION DES CONSEILLER(ÈRE)(S) SUR DIFFÉRENTS COMITÉS OU ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2022

En début d'année, le conseil désigne des conseillers et conseillères afin de siéger sur différents comités ou organismes.

La liste des organismes ou comité est la suivante :

Travaux publics, déneigement et eau potable
Ressources humaines et gestion municipale
Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Société de développement
Régie inter-municipale Anse à Gilles
Loisirs et vie communautaire
Conseil d'établissement La Francolière
Politique familiale et aînés
Sécurité incendie
Habitations patrimoniales
Office municipal d'habitation (OMH)

Après analyse et discussion;

R-008-2022

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner les nominations du conseil au sein des comités ou organismes suivants;

Travaux publics, déneigement et eau potable : Frédéric Jean
Ressources humaines et gestion municipale : Chantal Blanchette
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : Jean-Yves Gosselin
Société de développement : Jean-Yves Gosselin
Régie inter-municipale Anse à Gilles : Jean-Yves Gosselin
Loisirs et vie communautaire : Sandra Proulx et
Chantal Blanchette
Comité d'établissement, La Francolière : Isabelle Furlotte
Politique familiale et aînées : Jean-Yves Gosselin
Sécurité incendie : Jean-Guy St-Pierre
Habitations patrimoniales : Isabelle Furlotte
Office municipal d'habitation (OMH) : Melyssa Talbot Blais

8.2 NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN MAUVAISES HERBES POUR 2022

À chaque début d'année, le conseil nomme un inspecteur en mauvaises herbes pour une durée d'un an afin de veiller et de s'occuper du dossier des mauvaises herbes dans la municipalité lorsqu'une demande est formulée au bureau municipal par les contribuables.

Après analyse et discussion;

R-009-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
APPUYÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de renommer monsieur Jean-Guy St-Pierre à titre d'inspecteur en mauvaises herbes pour une durée d'un an, son travail étant reconnu et apprécié de tous. Monsieur St-Pierre ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

8.3 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Annuellement, la Municipalité doit confirmer par résolution le bon déroulement des activités en cours d'année concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

Après analyse et discussion;

R-010-2022

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
APPUYÉ par : Isabelle Furlotte
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de confirmer qu'aucune plainte ou anomalie n'a été détectée au cours de l'année 2021 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

8.4 ADHÉSION À L'ADMQ 2022.

L'Association des directeurs municipaux du Québec est la source de référence et d'accompagnement des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers du Québec. Elle rassemble

quelque 1 100 membres répartis dans près de 850 municipalités de petite et de moyenne taille principalement.

Annuellement, le directeur souhaite faire partie de cette association pour les conseils, formations, échanges, etc. qu'elle offre à ses membres pour un montant de cotisation annuelle au montant de 495\$ taxes en sus.

Après analyse et discussion;

R-011-2022

IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de défrayer un montant de 495\$ taxes en sus pour l'adhésion 2022 à l'ADMQ pour le directeur général.

9 LOISIRS

9.1 RESPONSABLE DES LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATIONS

À la suite du départ de Félix Bélanger Cloutier, responsable des loisirs, vie communautaire et communications en décembre dernier, une offre d'emploi pour le poste à combler a été affichée dans les médias électroniques via la C A R E.

10 TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet pour point.

11 EAU – AQUEDUC –EGOUTS

Aucun sujet pour ce point.

12 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR DÉCEMBRE 2021

Le rapport mensuel du service des incendies pour décembre 2021 est déposé au conseil.

12.2 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR DES INCENDIES POUR 2022

À chaque début d'année, le conseil procède au renouvellement du mandat du directeur des incendies pour un an. Étant donné l'excellent travail de monsieur Jacques Théberge, et ce depuis maintenant plusieurs années, le conseil souhaite de la continuité.

Après analyse et discussion;

R-012-2022

IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Jacques Théberge, directeur des incendies pour un an. Monsieur Théberge ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

12.3 NOMINATION D'UN GARDE FEU MUNICIPAL POUR 2022

À chaque début d'année, le conseil nomme un garde feu pour une période d'un an afin d'émettre des permis de feu à ciel ouvert dans la municipalité et de faire respecter la réglementation à cet effet. Une demande est formulée au chef pompier afin de s'occuper de cette tâche.

Après analyse et discussion;

R-013-2022

IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
APPUYÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de renommer monsieur Jacques Théberge à titre de garde feu municipal pour 2022. Monsieur Théberge ayant accepté, cette nomination est maintenant effective.

13 URBANISME

13.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2022 POUR L'ENTRETIEN DU COURS D'EAU (BOULET BR PRINCIPALE)

RÈGLEMENT NO 280-2022

TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS LES COURS D'EAU BOULET Br. Principale

ATTENDU QUE des travaux d'entretien ont été faits dans le cours d'eau suivant :

BOULET Br Principal

ATTENDU QUE les travaux réalisés consistaient à nettoyer les cours d'eau et leur mise à niveau;

ATTENDU QUE la gestion et la surveillance des travaux ont été effectuées par la MRC de Montmagny;

ATTENDU QUE les travaux pour le cours d'eau a été effectué par l'entreprise suivante: Les excavations Laurent et Frédéric Proulx

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François a reçu de la MRC la répartition de la facturation pour les contribuables concernés;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du conseil tenue le lundi 10 janvier 2022 à 20h00;

EN CONSÉQUENCE, il est décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète que des travaux d'entretien des cours d'eau ont été réalisés en 2021 dans la Municipalité entraînant les coûts suivants pour les contribuables concernés :

Cours d'eau Boulet Br Principale au montant de 2 674.24\$

ARTICLE 3

Le Conseil décrète que les propriétaires concernés se verront imposer une taxe spéciale portant la mention « Travaux d'entretien dans le ou les cours d'eau suivant :

Cours d'eau Boulet Br Principale

Cette mention spéciale apparaîtra sur leur compte de taxes respectif de l'année 2022.

ARTICLE 4

Les montants totaux des travaux qui seront payables par les contribuables concernés, à même leur compte de taxes, seront répartis de la façon suivante :

Nom du propriétaire	Matricule	Montant
Cours d'eau Boulet Br Principale		
Ferme Boulet Inc.	9090-69-4479	664.00\$
Ferme Joseph-Aimé Blais	89910-49-4001	2010.24\$

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Après analyse et discussion;

R-014-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'avis de motion et le dépôt du projet de RÈGLEMENT no. 280-2022, intitulé :
RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ENTRETIEN DANS
COURS D'EAU BOULET BR PRINCIPALE, réalisé en 2021.

13.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), LOTS 3 475 690 ET 6 168 647

Régularisation de l'utilisation résidentielle d'une construction principale secondaire et des bâtiments accessoires isolés qui sont existants sur les lots 3 475 690 et 6 168 647.

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions du règlement de zonage de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'après notre analyse de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et des points sur lesquelles se base la Commission pour autoriser ou refuser un projet.

En conséquence;

Après analyse et discussion;

R-015-2022

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

APPUYÉ par : Jean-Guy St-Pierre

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer le projet présenté pour les raisons suivantes :

1. Potentiel agricole du lot :

- Le potentiel agricole des lots 3 475 690 et 6 168 647 semblent être important. En effet, en raison de sa grande superficie et du peuplement forestier existant (érablière) à proximité.

2. Potentiel agricole des lots avoisinants :

- Lots avoisinants Nord semblent être associés à la sylviculture et à l'élevage ;
- Lots avoisinants à l'Est et à l'Ouest semblent être associés à l'acériculture ;

3. Possibilités d'utilisation de la parcelle en demande :

- L'utilisation résidentielle existante semble posséder un droit acquis, car elle semble être existante depuis plusieurs années ;
- Le potentiel agricole du lot ne semble pas être affecté par l'utilisation résidentielle secondaire en raison de la superficie restante qui est approximativement de 16,5601 ha pour l'acériculture ou la sylviculture ;

4. Conséquences d'une autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :

- Aucune conséquence particulière sur l'utilisation des lots avoisinants puisque la situation est déjà existante au niveau résidentiel ;
- Aucun empiètement, odeur, lumière ou achalandage supplémentaire ;

5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :

- La zone verte couvre une grande partie du territoire de la municipalité dans les secteurs où les résidences secondaires sont permises ;

- D'autres emplacements sont disponibles sur des lots situés au sud de l'emplacement en question, à l'intérieur de la zone forestière (Fa.3).

6. L'homogénéisation de la communauté et de l'exploitation agricoles :

- La communauté agricole est moins homogène avec la présence dudit chalet. En effet, la séparation entre l'usage résidentiel (aire de repos) et l'usage agricole (acériculture) semble créer un précédent dans la zone agricole de la municipalité.

7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :

- Cette demande n'impacterait d'aucune façon la préservation des ressources agricoles puisqu'aucune modification de la superficie cultivable ne sera impactée.

8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :

- Non applicable

9. L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique.

- Non applicable

10. Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie

- Non applicable

11. Objectifs du PDZA de la MRC :

- La qualité des terres cultivables dans cette section de la municipalité est de moindre valeur. Cette zone fait partie intégrante de la zone agricole « à revitaliser ». Il va sans dire que ce type de demande ne favorise pas la venue d'un établissement agricole de type commercial (de type agricole) ou encore d'un établissement acéricole. Cette demande ne permettra pas de récupérer les terres au profit du développement agricole.

12. Les conséquences d'un refus pour le demandeur :

- Le refus de la demande aurait un impact certain quant au bâtiment existant. En effet, il serait nécessaire de le démolir/déplacer ledit bâtiment selon le cas, puisqu'il ne semble pas y avoir de vocation agricole à l'intérieur du bâtiment. Également, cela occasionnerait potentiellement la modification du bâtiment agricole existant à proximité (acériculture) pour y ajouter une pièce de

détente (en respectant les conditions énumérées selon le nombre d'entailles).

13.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR ALIÉNER DES LOTS AGRICOLES À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ), LOTS 3 475 503 ET 6 471 739.

Aliénation de la totalité du lot 3 475 503 et du lot 6 471 739 (anciennement une section du lot 3 475 510), à savoir une superficie de 128 803 m², en faveur de l'entreprise agricole *Ferme Joseph-Aimé Blais Inc.* qui possède les lots agricoles adjacents à l'est. Les lots 6 471 738 (anciennement une section du lot 3 475 510), 3 475 730 et 3 475 727 resteraient propriété du demandeur pour une superficie totale de 140 034,1 m². Voir la demande 430851.

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté respecte les prescriptions du règlement de zonage de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'après notre analyse de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et des points sur lesquelles se base la Commission pour autoriser ou refuser un projet.

EN CONSÉQUENCE,

Après analyse et discussion;

R-016-2022

IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx

APPUYÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'appuyer le projet présenté pour les raisons suivantes:

1. Potentiel agricole du lot :
 - Le potentiel agricole du lot 6 471 739 semble être important. En effet, en raison de sa grande superficie, de la présence d'un cours d'eau et des terres en culture déjà existantes.
2. Potentiel agricole des lots avoisinants :
 - Lots avoisinants Nord sont associés à la culture de céréales (location);
 - Lots avoisinants Est semblent être associés à la culture de céréales et à une ferme laitière ;
 - Lots avoisinants Ouest sont associés à la culture de céréales.
3. Possibilités d'utilisation de la parcelle en demande :
 - L'utilisation résidentielle existante possède un droit acquis, car elle est existante depuis plus de 40 ans ;
 - Le potentiel agricole du lot résidentiel projeté ne semble pas être affecté par l'utilisation résidentielle puisque le lot n'est pas cultivé depuis plus de 40 ans.
4. Conséquences d'une autorisation sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :

- Aucune conséquence particulière sur l'utilisation des lots avoisinants puisque la situation est déjà existante au niveau résidentiel ;
 - Aucun empiétement, odeur, lumière ou achalandage supplémentaire ;
5. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :
- La zone verte couvre une grande partie du territoire de la municipalité ;
 - La résidence est déjà existante depuis plus de 40 ans.
6. L'homogénéisation de la communauté et de l'exploitation agricoles :
- La communauté agricole serait davantage homogène à la suite d'une acceptation. En effet, la Ferme Joseph Aimé Blais inc. a l'occasion de consolider sa superficie cultivable et d'agrandir le potentiel agricole du lot ;
 - L'autorisation aurait pour effet de poursuivre la limite actuelle de la zone résidentielle dans ce secteur. Il est à noter que la zone agricole et la zone résidentielle sont homogènes et bien délimitées dans ce secteur.
7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :
- Cette demande n'impacterait d'aucune autre façon la préservation des ressources agricoles puisqu'aucune modification de la superficie cultivable ne sera impactée.
8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :
- Grâce à cette acceptation, la Ferme Joseph Aimé Blais inc. aurait une plus grande superficie cultivable que l'existante.
9. Non applicable
10. Non applicable
11. Objectifs du PDZA de la MRC :
- La qualité des terres cultivables dans cette section de la municipalité est importante. Cette zone fait partie intégrante du milieu agricole dynamique. Il va donc sans dire que cette demande permettra d'assurer une meilleure vitalité économique et le développement de ladite entreprise agricole sur une terre de bonne qualité.
12. Les conséquences d'un refus pour le demandeur :
- Le refus de la demande aurait un impact considérable majoritairement pour la Ferme Joseph Aimé Blais inc. puisque cela limiterait l'opportunité de développer de façon homogène ce secteur de la municipalité. Ce propriétaire voisin permettrait une pérennisation de cette richesse du territoire.

14 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

Aucun dossier.

15 CORRESPONDANCE

Aucun point.

16 VARIA

Aucun point au varia.

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance à huis clos, les questions pourront être acheminées par courriel à l'adresse courriel suivante : dg@stfrancois.ca.

18 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

R-017-2022

IL EST PROPOSÉ par : Isabelle Furlotte

APPUYÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de lever la séance régulière du conseil. Il est présentement 20h20.

Frédéric Jean_____

Maire

Jean-Eudes Gaudet_____

Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.